



Hygiène dans les supermarchés

Par **djeck49_old**, le **23/07/2007** à **23:04**

Bonjour,

Je me permets de vous contacter pour avoir un élément de réponse concernant l'hygiène dans les supermarchés car j'ai essuyé aujourd'hui une remarque d'un agent de sécurité d'un Super U qui m'a laissé sans dessus-dessous. Je suis extrêmement blessé...

Cela fait maintenant plusieurs années que je vis les pieds nus, sauf au travail. Je faisais donc mes courses lorsqu'à la caisse, un agent de sécurité m'a interpellé et m'a expliqué que je ne devais pas revenir dans ce magasin sans chaussures et ce pour une question d'hygiène mais aussi car des clients étaient venus se plaindre. Je suis outré par cette réflexion qui d'ailleurs, ne m'avait avant jamais été formulée. Moralement blessé, j'ai tenté de discuter et comprendre ce type de point de vue mais en vain. J'ai donc laissé mes courses en m'excusant auprès de l'hôte de caisse. J'ai le sentiment d'avoir été victime d'une sorte de ségrégation et je suis révolté de voir que les pieds nus ont été considérés comme moins hygiéniques que des chaussures de sécurité pleines de terre, ou des vêtements souillés par l'alcool. Ma question est la suivante : Existe-t-il une loi, règle, arrêté ou je ne sais quel texte qui pourrait légalement interdire à quelqu'un de circuler pieds nus dans un supermarché? Et surtout, puis-je considérer cela comme de la "ségrégation"?

Je vous remercie par avance de l'information que vous me procurerez.

Cordialement,

Julien Lafond.